

RAPPORT ANNUEL 2017

QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



Service environnement de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles Pays de Racan Pays de
Racan

SOMMAIRE

1.	SITUATION POUR L'ANNEE 2017	3
1.1.	CONTEXTE ET TERRITOIRE	3
1.1.1.	LA PRESTATION DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	3
1.1.2.	UN TERRITOIRE	3
1.1.3.	PRECISION SUR LA COLLECTE	5
1.2.	REPARTITION DES DECHETS COLLECTES	7
1.3.	LES COUTS	12
1.3.1.	LA COLLECTE SELECTIVE ET LA COLLECTE DES OM	12
1.3.2.	LES CENTRES TRI-TOUR	13
1.4.	LES FINANCEMENTS	15
1.4.1.	LA REDEVANCE	15
1.4.2.	LES SUBVENTIONS et AUTRES RECETTES	18
1.4.3.	LES REPRISES DES SOCIETES	19
2.	EVOLUTION SUR LES DERNIERES ANNEES	19
2.1.	LE RECYCLAGE	19
2.2.	LES TONNAGES COLLECTES EN DECHETTERIE	20
2.3.	COMMENTAIRES	Erreur ! Signet non défini.
3.	AUTRES ACTIONS	21
3.1.	ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION	21
3.2.	OPERATIONS COMPOSTEURS	24
3.3.	PARTENARIAT ECO-SYSTEMES	24
3.4.	PARTENARIAT RECYLUM	25
3.5.	PARTENARIAT ECO-TLC	25
4.	ET POUR LE FUTUR ?	25
4.1.	LOI NOTRe du 7/08/2015	25
4.2.	LOI 2015-992 du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte	26

Préambule

Au 1^{er} janvier 2017, les Communautés de communes de Gâtine Choisilles et Pays de Racan ont fusionné pour former la Communauté de communes de Gâtine Choisilles Pays de Racan. La gestion des déchets des Communes de l'ex-Pays de Racan est réalisé par le SMIOM de Couesmes. **Le présent rapport explique donc la gestion des déchets pour l'ex-Gâtine et Choisilles uniquement.**

1. SITUATION POUR L'ANNEE 2017

1.1. CONTEXTE ET TERRITOIRE

1.1.1. LA PRESTATION DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Le premier marché public pour l'enlèvement des ordures ménagères sur la voie publique est passé le 27 décembre 1999 rassemblant à ce moment-là les 9 communes qui composaient la Communauté de Communes de Gâtine Choisilles.

Ce marché sera ensuite renouvelé tous les 6 ans, avec l'intégration de Pernay en 2006 puis avec certaines évolutions telles que la suppression de la collecte les jours fériés (avec décalage d'un jour), l'aménagement des circuits de collecte

Les marchés de collecte, traitement des déchets et le tri sélectif ont été renouvelés en 2013. Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine, sauf les jours fériés, où il y a un décalage d'une journée de la collecte à partir du jour férié. Les emballages recyclables sont mélangés dans le sac jaune avec les papiers ramassés en même temps que les ordures ménagères par des bennes bi-compartmentées. Le verre est collecté en point d'apport volontaire depuis 2013.

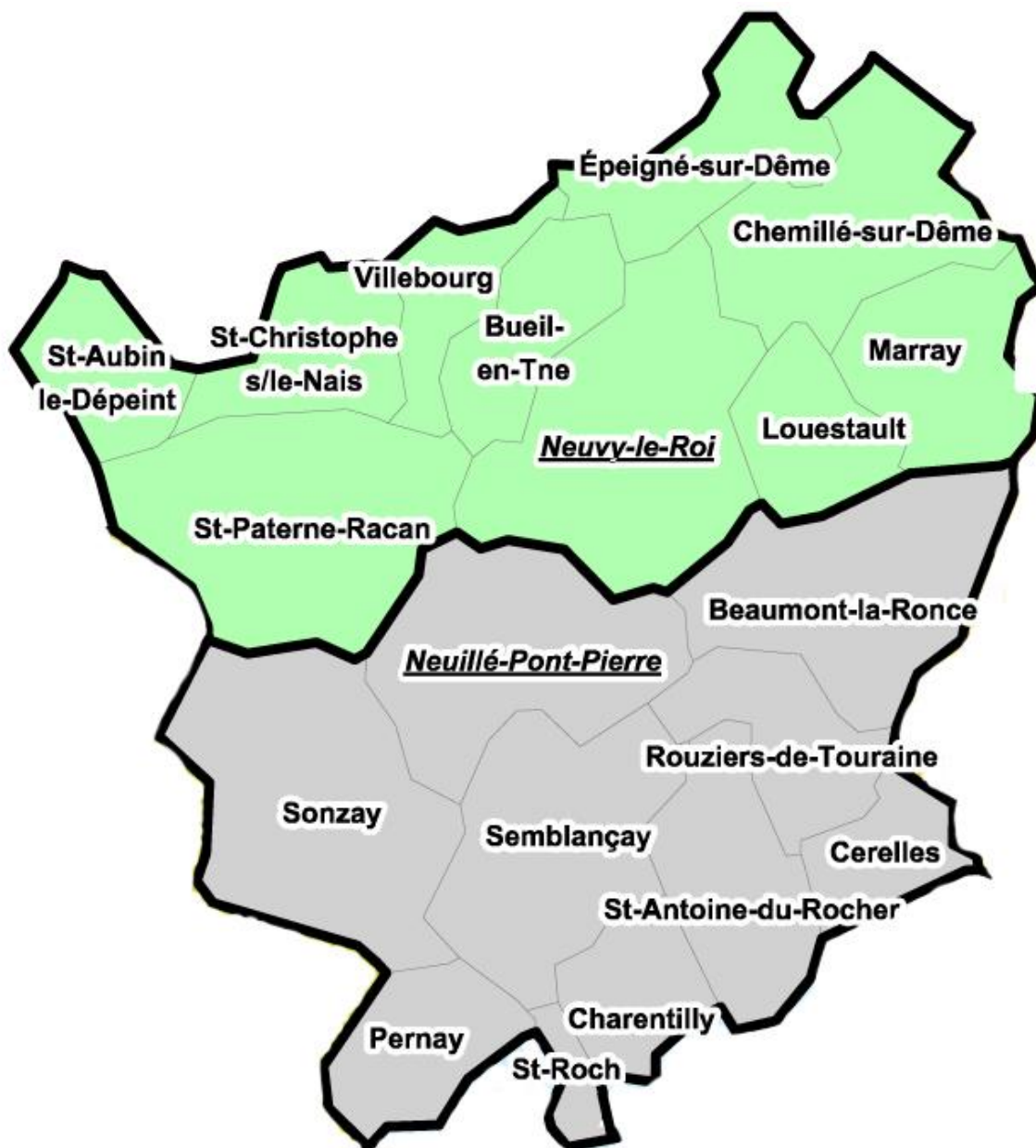
Une prestation de service est effectuée pour le compte de la commune d'Ambillou (membre de la Communauté de Communes de Touraine Ouest Val de Loire) qui bénéficie du service de collecte en porte à porte de la même manière et au même tarif que les communes de notre Communauté.

Un autre marché est lancé en 2000 pour l'exploitation de la déchetterie communautaire qui a été aménagée par la Communauté de Communes Gâtine-Choisilles dans la zone artisanale de St Antoine du Rocher. En 2015, cette déchetterie a subi une transformation et un agrandissement pour devenir un « Centre Tri-Tout » plus performant d'un point de vue environnemental.

En 2006, avec l'arrivée de la commune de Pernay, une deuxième déchetterie est intégrée au marché, elle fait l'objet de deux conventions, l'une pour l'accès des habitants de la commune d'Ambillou, et l'autre pour celui des habitants de Luynes, St Etienne de Chigny et une partie de Fondettes (communes adhérentes à Tours Plus). En 2015, les marchés d'exploitation des déchetteries ont été renouvelés.

1.1.2. UN TERRITOIRE

A compter de 2006, la commune de **Pernay** rejoint la Communauté de Communes de Gâtine Choisilles dont le territoire correspond alors à la totalité du canton de Neuillé Pont Pierre (de l'époque). Puis au 1er janvier 2017, les Communautés de communes de Gâtine **et** Choisilles et Pays de Racan fusionnent pour former la Communauté de communes de Gâtine **et** Choisilles - Pays de Racan. A la même date, les communes de Beaumont-la-Ronce et Louestault ont fusionné pour former la commune de Beaumont-Louestault.



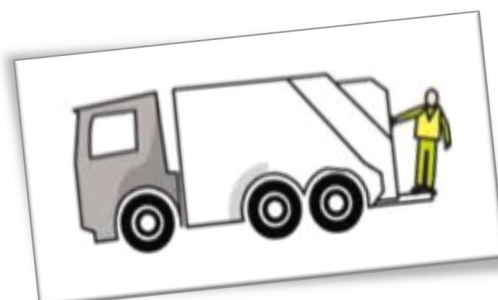
La gestion des déchets des Communes de l'ex-Pays de Racan (en vert sur la carte) est réalisée par le SMIOM de Couesmes. Le présent rapport explique donc la gestion des déchets pour l'ex-Gatine et Choisses uniquement (en gris sur la carte).

Compétences et moyens

La Communauté de communes a pris la compétence collecte et traitement des déchets ménagers dès sa création, elle se définit comme suit :

- Déchets ménagers :

Élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ;
 Déchetterie et centre de tri : étude, réalisation et gestion (directe ou déléguée) ;



Promotion des actions de tri sélectif et de réduction des déchets à la source.

Le service environnement et voirie est composé d'une adjointe administrative et technique, de deux adjoints techniques ainsi que d'un technicien.

Organisation (tournées, matériels, déchetteries)

La collecte des déchets ménagers est réalisée par **deux camions bennes bi-compartment** (1 compartiment pour les ordures ménagères et 1 compartiment pour le tri sélectif en mélange) effectuant chacun la collecte d'une commune par jour, avec parfois un complément de service sur une seconde commune.

La collecte du territoire, réalisée par l'entreprise SUEZ ENVIRONNEMENT, se fait sur 5 jours, du lundi au vendredi, sauf les semaines où il y a un jour férié qui entraîne un décalage d'un jour avec donc une collecte exceptionnelle le samedi.

Commune	Jour habituel
Beaumont-la-Ronce	Vendredi
Cerelles	Lundi
Charentilly	Mardi
Neuillé-Pont-Pierre	Jeudi
Pernay	Lundi
Rouziers-de-Touraine	Vendredi
St-Antoine-du-Rocher	Mercredi
St-Roch	Lundi
Semblançay	Mardi
Sonzay	Jeudi

Chaque chauffeur est accompagné d'un ripeur.

Des **sacs jaunes** translucides sont fournis pour la collecte des emballages ménagers recyclables. Ces sacs sont à retirer en mairie. Ils sont collectés chaque semaine, en même temps que la poubelle à ordures ménagères dans un camion bi-compartmenté.

Les deux déchetteries communautaires sont gérées en prestation de service, à la fois pour le bas de quai (location de benne, transport et traitement ou recyclage des matériaux) et pour le haut de quai (gardiennage et entretien). Le contrat avec l'entreprise **SUEZ ENVIRONNEMENT** a été reconduit pour l'exploitation du Centre TriTout de Pernay et le gardiennage des deux centres. Le transport en semi des déchets issus du Centre TriTout est réalisé par SITM et Coutant depuis octobre 2015.

1.1.3. PRECISION SUR LA COLLECTE

a) Ordures ménagères résiduelles

Les foyers du territoire sont équipés d'un bac dont le litrage correspond à la composition du foyer.

1 personne → 80 Litres

2 à 3 personnes → 140 Litres

4 personnes → 180 Litres

5 personnes et plus → 240 Litres

Habitat collectif → au cas par cas

Seules les ordures ménagères déposées dans les bacs fournis par la CC sont collectées. 5 sacs/rouges par foyers sont également disponibles pour les foyers qui le souhaitent. Ces sacs permettent de recevoir le surplus d'ordures ménagères si, de manière occasionnelle, le bac devient insuffisant.

Il est à noter que pour différentes raisons (impossibilité d'entretenir le bac pour l'usage, point de regroupement trop éloigné de l'habitation, ...) une trentaine de foyers ne disposent pas de bac mais uniquement de sacs rouges pour leurs ordures ménagères.

Les bacs sont également équipés d'une puce, ce qui peut permettre d'identifier le bac et le foyer concerné. L'objectif de cette identification est une facturation incitative auprès du foyer, basée sur le nombre de présentation du bac et donc de la production de déchets. La CC n'a cependant pas installé ce mode de tarification, les frais de cette organisation étant pour le moment plus important que le gain potentiel en termes de réduction des ordures ménagères.

En 2015 et afin de répondre à la réglementation en terme de sécurité, la collecte en bilatéral (collecte des bacs de chaque côté en un seul passage) a été supprimé sur les routes dangereuses et les circuits de collecte adaptés en conséquence.

Basée sur un diagnostic de SUEZ environnement, une démarche de suppression des marches-arrière a été amorcée. La commune de Saint-Antoine-du-Rocher, qui possédait le plus de points dangereux, a été la première à travailler sur ce sujet et à supprimer ces points en 2017.

b) Les emballages recyclables

Le mélange des deux flux alors distincts (emballages recyclables et papiers) a été rendu possible par l'acheminement du tri sélectif depuis 2013 au centre de tri Valorpôle 72 au Mans. Ce centre de tri, plus performant et plus automatisé permet de trier ces déchets en mélange avant de les réexpédier vers les recycleurs. Depuis le 01 janvier 2017, les emballages recyclables sont triés par l'entreprise COVED au centre de tri de Tours Métropole à la Riche. Dès lors il a été possible de trier à partir de cette date les films plastiques étirables.

c) Le verre en point d'apport volontaire

Afin de limiter les transports et les coûts engendrés, la CC a décidé depuis 2013 de collecter le verre en point d'apport volontaire.

40 Points d'Apports Volontaires (dont 3 pour Ambillou) sont disponibles sur le territoire.

8 colonnes à verre ont été achetées en 2015 afin d'en remplacer certaines, défectueuses.

A partir de septembre 2016, le transfert du verre a été relocalisé sur le territoire, directement au centre tri tout de Saint-Antoine-du-Rocher avant réexpédition vers les verriers.

2 points de collecte supplémentaires du verre ont été créés en 2017 : nouveau lotissement route de Neuvy à Neuillé-Pont-Pierre et Salle des fêtes de Sonzay.

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DU VERRE SUR LE TERRITOIRE

Beaumont-la-Ronce
1 - Parking poids lourds, route de Monnaie
2 - L'Enclôître
3 - Verneuil / La Rainière
Cérelles
1 - Carrefour rue du Maréchal Reille/ D28
2 - Parking des commerces
3 - Parking rond-point Langennerie
Charentilly
1 - Parking salle des fêtes
2 - Parking commerces rue des Mailleries
3 - Parking du stade
Neuillé-Pont-Pierre
1 - Cimetière
2 - Parking ancien Super U
3 - Place du Mail
4 - Salle des associations
5 - Salle des fêtes
6 - Parking Super U
Pernay
1 - Parking salle des fêtes
2 - Parking du cimetière
+ Déchetterie
Rouziers-de-Touraine
1 - Parking terrain de sport
2 - Parking local technique
3 - Bourmay
Saint-Antoine-du-Rocher
1 - Parking de l'école
2 - Parking terrain de sport
3 - Plan d'eau
+ Déchetterie
Saint-Roch
1 - Parking école
2 - ZA des Terrages
3 - Parking du cimetière
Semblançay
1 - Rue des Ecoles
2 - Parking terrains de sports
3 - La Renardière
4 - Le Serrain
Sonzay
1 - Ecole / Tennis couvert
2 - Parking face au cimetière
3 - Parking salle des associations
4 - L'Arada Parc
Ambillou
1 - Parking salle des fêtes
2 - Parking du Marché U
3 - Parking du petit plan d'eau

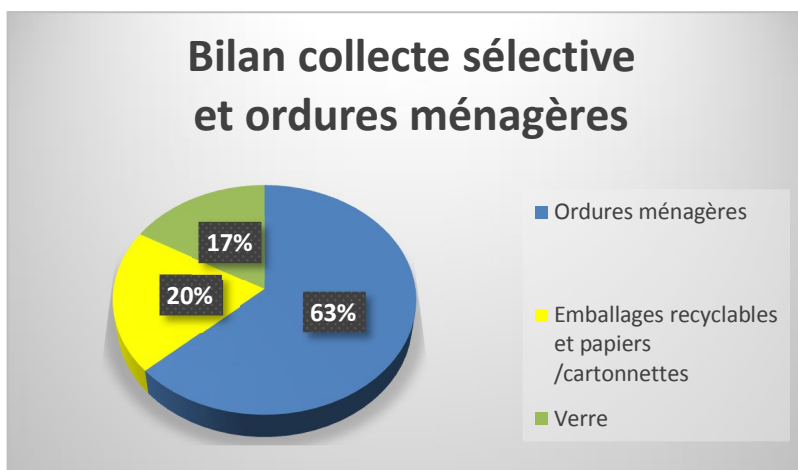


1.2. REPARTITION DES DECHETS COLLECTES

- **Le premier tableau ci-dessous résume les tonnages de déchets ménagers recyclables ou non, collectés sur le territoire (hors Ambillou), en porte à porte en 2017, et présente notre taux de recyclage.**

La commune d'Ambillou fait partie du contrat Citeo (anciennement Eco-Emballages) et du marché de collecte et de tri et de traitement des déchets ménagers passé par la Communauté de communes avec la société SUEZ ENVIRONNEMENT.

Collecte porte à porte (tonnes) :	Tonnage 2017
Ordures ménagères	2383
Emballages recyclables et papiers /cartonnettes	686
Collecte en point d'apport volontaire (tonnes) :	
Emballages recyclables et papiers /cartonnettes en déchetterie	73
Verre	621,5
Total Collecte :	
Ordures ménagères	2 383,0
Emballages recyclables et papiers /cartonnettes	759,0
Verre	621,5
Total	3 763,5
Dont recyclables	1 380,5
Ratio 2017 :	kg
Population CC"ex-GC" (estimée)	14 959
Ordures ménagères / hab (kg)	159,3
Emballages recyclables et papiers /cartonnettes / hab (kg)	50,7
Verre / hab (kg)	41,5
Total/hab (kg)	251,6
Taux recyclage	36,7%



Comparaison avec 2016

- Les OM ont augmenté de 5,2% et le tri sélectif a baissé de 1,5 % ce qui peut marquer notamment un essoufflement de la campagne de sensibilisation au tri de 2013.
- Le verre collecté a augmenté de 7 % ce qui peut s'expliquer par l'interdiction de dépôt en direct dans l'alcôve de stockage au centre trié tout de Saint-Antoine-du-Rocher (tonnage non quantifié en 2016).

Tonnage Ambillou 2017 :	
Ordures ménagères	256,3
Emballages recyclables et papiers /cartonnettes	63,6
Verre (points apports volontaires)	61,9

Comparaison Ambillou avec 2016

Les OM ont baissé de 3,5% et le tri sélectif de 14 % sur la commune.
Le verre est resté stable.

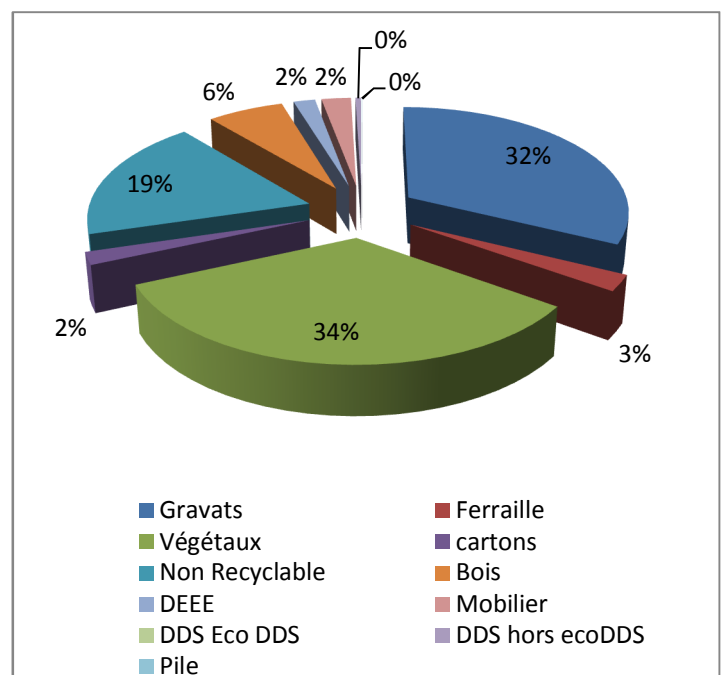
➤ **Le second tableau présente les tonnages de déchets recyclables ou non, collectés dans les centres tri-tout communautaires ainsi que notre taux de recyclage.**

Avant octobre 2015, le marché d'exploitation des déchetteries communautaires attribué à SUEZ ENVIRONNEMENT se composait d'un lot unique regroupant le gardiennage des deux sites, la location des bennes, le transport, le traitement et le recyclage des matériaux. Au 1^{er} octobre 2015, l'exploitation était scindée entre plusieurs marchés ou lots :

- Pour la gestion du haut de quai des deux déchetteries (augmentation du gardiennage sur Saint-Antoine à partir d'octobre 2015) attribué à SUEZ ENVIRONNEMENT
- Pour la location des bennes, le transport, le traitement et le recyclage des matériaux sur la déchetterie de Pernay attribué à SUEZ ENVIRONNEMENT
- Pour le transport en SEMI des déchets de Saint-Antoine-du-Rocher attribué à SITM et Coutant
- 1 lot par déchet pour le traitement des matériaux de Saint-Antoine-du-Rocher (Ecosys, SUEZ ENVIRONNEMENT, Sepchat)

Répartition des déchets collectés dans les déchetteries

CENTRES TRI-TOUT	2016	2017	Evolution
Gravats	1 914	2 479	30%
Ferraille	226,54	190	-16%
Végétaux	2373,82	2589	9%
cartons	176,3	148	-16%
Non Recyclable	1 320	1 421	8%
Bois	504,04	490,00	-3%
DEEE	145,7	139	-5%
Mobilier	85,84	189	120%
DDS Eco DDS	7,7	11,45	49%
DDS hors ecoDDS	43,57	35,4	-19%
Pile	1,8	1,8	0%
Tonnage total	6 799	7 682	13%
Dont recyclables	3 512	3 745	7%
Taux recyclage	52%	49%	



L'année 2017 montre de fortes augmentations de tonnages principalement au centre tri-tout de Saint-Antoine-du-Rocher.

La fin des travaux et un nouveau système sans benne et de plain-pied pour certains déchets ont facilité les dépôts et donc leurs apports ainsi qu'un déstockage. A noter par exemple la forte augmentation des gravats alors que ces tonnages sont en baisse à Pernay.

Fréquentation

Pour le centre triotout **de Pernay**, le plus grand nombre d'usagers vient de la commune de Luynes devant Ambillou, puis Pernay.

Récapitulatif de la fréquentation de la déchetterie de Pernay - 2017

	Ambillou	Fondettes	Luynes	Saint-Etienne	Beaumont-la-Ronce	Cérelles	Charentilly	Neuillé	Pernay	Rouzières	Saint-Antoine	Saint-Roch	Semblançay	Sonzay
TOTAL	2054	712	2510	606	1	44	143	19	1537	11	164	492	146	54
	TOVAL	Tours Métropole			CCGC PR									
Total/collectivité	2054	3828			2611									
% / collectivité	24,18 %	45,07%			30,74%									

Pour le centre triotout **de St Antoine du Rocher**, si en moyenne environ un quart des dépôts sont réalisés par des habitants de Saint-Antoine-du-Rocher, cela ne signifie pas qu'un quart des tonnages des déchets sont déposés par ces mêmes usagers. En effet, la proximité du site multiplie les passages pour des petites quantités alors que les habitants des communes les plus éloignées (Beaumont, Neuillé-Pont-Pierre) se déplacent pour de plus gros dépôts en moyenne.

Cependant, les relevés de fréquentation sur ces deux sites ne sont pas représentatifs de la réalité du fait de la forte fréquentation à certaines périodes (vendredi-samedi) qui rend le contrôle des cartes difficile, voire impossible.

Données 2017 des centres triés tout communautaires

		Bois en mélange	Carton	DIB	Déchet vert	Gravats	Métaux ferreux ou non	Benne papier/multi STAR	Benne DV St Roch
St Roch	Tonnage								199,62
	Vidage								51
	T/vidage								3,91
Pernay	Tonnage	156,84	58,11	535,14	625	473,38	57,22	X	X
	Vidage	35	23	133	140	85	22		
	T/vidage	4,48	2,53	4,02	4,46	5,57	2,60		
STAR	Tonnage	332,72	90,1	885,54	1964,3	2005,34	132,61	72,98	
	Vidage	31	47	61	80	70	17	25	
	T/vidage	10,73	1,92	14,52	24,55	28,65	7,80	2,92	
TOTAL	Tonnage	489,56	148,21	1420,7	2589,3	2478,72	189,83	72,98	
	Vidage	66	70	194	220	155	39	25	
	T/vidage	7,42	2,12	7,32	11,77	15,99	4,87	2,92	

Ce récapitulatif montre également les densités de transport des déchets entre Pernay (benne 30 m³ avec Packmat) et Saint-Antoine-du-Rocher (Semi 90m³).

Il est à noter qu'une benne pour les déchets verts des habitants de Saint-Roch est déposée aux ateliers techniques de la commune. Elle a été retirée en fin d'année 2017.

1.3. LES COUTS

1.3.1. LA COLLECTE SELECTIVE ET LA COLLECTE DES OM

Récapitulatif des dépenses réalisées en 2017 (sans Ambillou)

Dépenses	Montant HT en euros	Part
Collecte et transport ordures ménagères	360 480	46,0%
Traitement des ordures ménagères	164 427	21,0%
Collecte et transport des emballages et papiers/cartonnettes	86 814	11,1%
Tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables et des papiers cartonnettes	150 362	19,2%
Collecte du verre en PAV	21 417	2,7%
Total dépenses de fonctionnement (hors Ambillou)	783 500	100,0%
Total prestation Ambillou	83 652	
Total prestation OM et COLLECTE SELECTIVE (avec Ambillou)	867 152	

Bac OM	7 978
Travaux divers (raccordement, panneau, protection muret, í)	13 208
Composteur	2 840
Total dépenses d'investissement	24 026

TOTAL DES DEPENSES CS et OM	891 178
------------------------------------	----------------

1.3.2. LES CENTRES TRI-TOUT

En 2015, la déchetterie de Saint-Antoine-du-Rocher a subi des travaux d'agrandissement et de restructuration débutés en février. Ce nouveau site, transformé en Centre Tri-Tout, a été inauguré le jeudi 29 septembre 2016.



Objectif et fonctionnement :

Pour faire face aux quantités toujours croissantes de déchets réceptionnés en déchetteries, notamment sur le site de St Antoine du Rocher, l'aménagement permet d'accueillir plus de catégories de déchets, de mieux les trier et les expédier en semi pour en optimiser le transport vers les sites de traitement. L'objectif est également d'accompagner les usagers dans leur dépôt et d'améliorer l'image de la déchetterie pour la faire évoluer vers un « Centre Tri-Tout » plus performant d'un point de vue environnemental et économique. Cet aménagement concerne l'ensemble des 7 117 m² de la parcelle ZC n°41.

Les usagers déposent désormais leurs déchets dans des alvéoles carrées de 10 m de côté dont le fond est en contrebas de 1m par rapport à la zone de circulation centrale. Ces 10 alvéoles permettent une grande souplesse de fonctionnement. Une pelle à pneu sert à la fois à charger les expéditions, mais aussi à gérer le contenu des différents casiers.

Les déchets verts sont déposés de plain-pied dans une alvéole de 10 m x 35 m.

Un aménagement spécifique de l'entrée permettra un contrôle automatique, par badge à code barre, des personnes souhaitant utiliser la déchetterie. Seules les personnes munies d'une carte active pourront venir déposer leurs déchets.



Une alvéole pour le stockage du verre ménager collecté en points d'apport volontaires sur le territoire avant réexpédition vers les verriers a été créée.

Un compacteur carton a également été acheté pour limiter les transports.

Un chargeur télescopique permet également de gérer les casiers, notamment l'alvéole à verre et de palier à une panne éventuelle de la pelle pour les chargements. Un système de vidéosurveillance (2 caméras) permet d'améliorer la sécurité sur le site. Deux agents sont désormais présents pour accueillir les particuliers lors des fortes périodes d'affluences.



En 2016, la Communauté de communes a contractualisé avec l'entreprise SUEZ Environnement pour mettre en place le tri des films plastiques sur le site. La Communauté de communes a également contractualisé avec **Eco-DDS**, éco-organisme en charge des Déchets Diffus Spécifiques (déchets toxiques) également soumis à une éco-contribution à leur achat.



Plan du centre Tri@Tout de Saint-Antoine-du-Rocher

Le Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement pour 2017

Désignation	Coût de transport et de traitement HT	Coût de location de bennes ou conteneurs HT	Coût total HT en 2017
	en euros	en euros	en euros
GRAVATS	30 545	665	31 210
FERRAILLE	5 474	906	6 381
DECHETS VERTS	61 710,75	1 812	63 523
CARTONS	11 149	906	12 055
NON RECYCLABLE (tgap comprise)	117 948	1 812	119 760
BOIS	20 171	906	21 077
Benne multi matériaux	14 162	540	14 702
DMS	36 642	0	36 642
Gestion des déchetteries			134 528
Total des dépenses	297 801	7 548	439 877

Malgré l'augmentation globale des tonnages, le coût de la gestion des déchets (hors gardiennage) a diminué grâce notamment à la :

- Diminution des coûts de transport au centre tri@tout et des coûts de traitement des déchets verts
- Diminution des déchets non recyclables, flux le plus onéreux
- Diminution du coût de gestion des DDS (partie prise en charge par un éco-organisme) malgré l'augmentation des tonnages collectés

1.4. LES FINANCEMENTS

1.4.1. LA REDEVANCE

La facturation du service de collecte, de tri et de traitement des déchets est effectuée sous la forme d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (R.E.O.M.) semestrielle.

Le règlement de cette redevance est obligatoire.

Les recettes qu'elle génère permettent de financer la collecte des déchets en porte-à-porte, mais aussi le tri et le traitement de tous les déchets y compris ceux collectés aux déchetteries de Gâtine et Choisilles Pays de Racan.

TARIFS T.T.C. POUR L'ANNÉE 2017

DÉSIGNATION	Tarifs en € TTC
LES FOYERS	
1 personne	132.85 €
2 personnes	170.18 €
3 personnes	207.55 €
4 personnes	244.91 €
5 personnes et plus	282.47 €
ARTISANS COMMERCANTS (litrage d'ordures ménagères)	
De 0 à 140 litres	170.18 €
De 160 à 320 litres	244.92 €
De 340 à 640 litres	510.66 €
De 660 à 1 000 litres	851.11 €
RÉSIDENCES SECONDAIRES	170,18 €
<i>CANTINES SCOLAIRES</i>	
De 0 à 50 rationnaires	334.37 €
De 50 à 100 rationnaires	572.97 €
De 100 à 150 rationnaires	811.87 €
De 150 à 350 rationnaires	1 767,01 €
Collège du Parc	851.11 €
Maison de retraite, clinique, foyers spécialisés	
Maison de retraite (80 pers.)	3 075.73 €
La Source (65 pers.)	2 517,07 €
Clinique (50 pers.)	1 958,09 €
MARPA (20 pers.)	840,69 €

Salle Polyvalente (selon la capacité d'accueil)	
De 0 à 100 personnes	244,92 ¢
De 100 à 200 personnes	510,66 ¢
De 200 à 300 personnes	851,11 ¢
Mairie (écoles, associations, annexes)	
De 0 à 140 litres	170,18 ¢
De 160 à 320 litres	244,92 ¢
De 340 à 640 litres	510,66 ¢
De 660 à 1 000 litres	851,11 ¢

Le montant HT de la redevance n'a pas évolué depuis 2013.

Cette redevance a été instaurée par délibération du Conseil Communautaire le 18 janvier 2000, et est révisable chaque année.

Elle concerne tous les habitants de la Communauté de communes étant propriétaire, locataire ou habitant occasionnel (résidence secondaire), mais également les artisans commerçants et sociétés ayant un atelier ou local sur le territoire, les personnes exerçant une profession libérale ayant un cabinet dans une des communes membres.

Les artisans et commerçants qui habitent sur leur lieu d'exploitation de leur activité seront concernés par une seule redevance : **la redevance retenue étant la plus élevée des deux.**

La facturation est effectuée en deux fois (Mars et Septembre), correspondant chacune à un semestre.

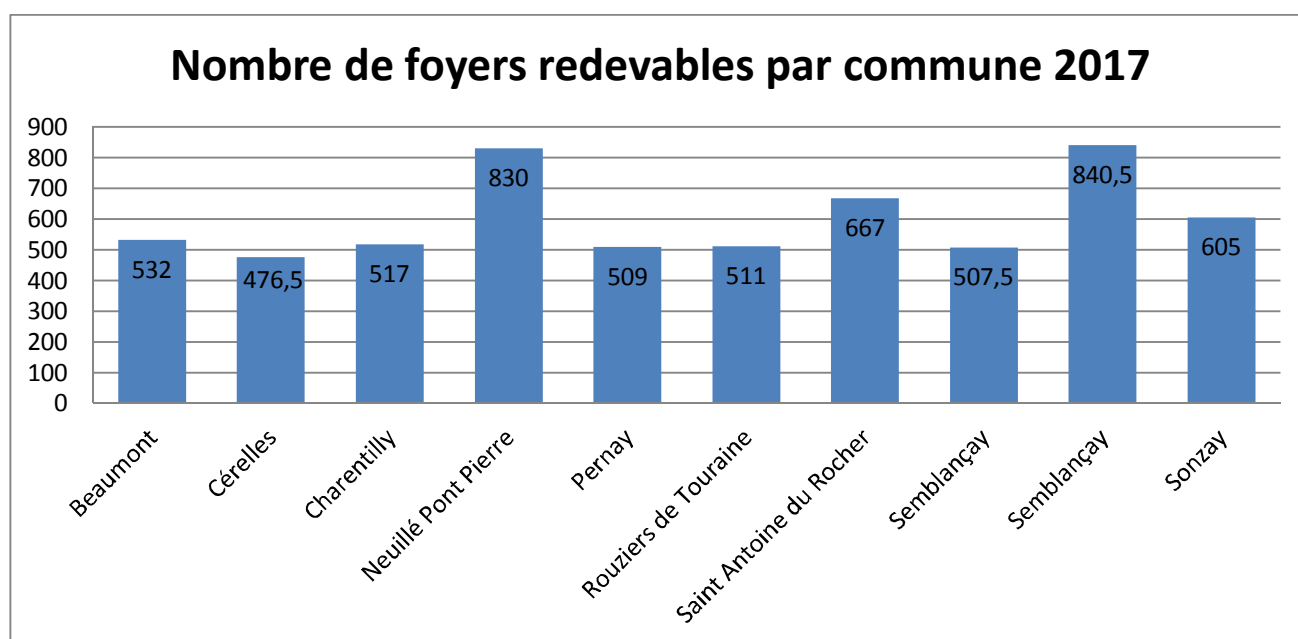
Sont prises en compte pour la facturation : **la situation et la composition des ménages** au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de l'année en cours. Cette redevance est perçue par le Trésorier Principal ; site de rattachement : Avenue du Général de Gaulle à Neuillé-Pont-Pierre.

Sur la commune de Sonzay est implanté l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de la société SUEZ ENVIRONNEMENT, l'actuel collecteur sur le territoire. La présence sur le territoire de ce site a pour conséquence :

- **un coût de transport des ordures ménagères avantageux** compte tenu de la proximité,
- **des nuisances occasionnelles** liées aux odeurs provenant du site.

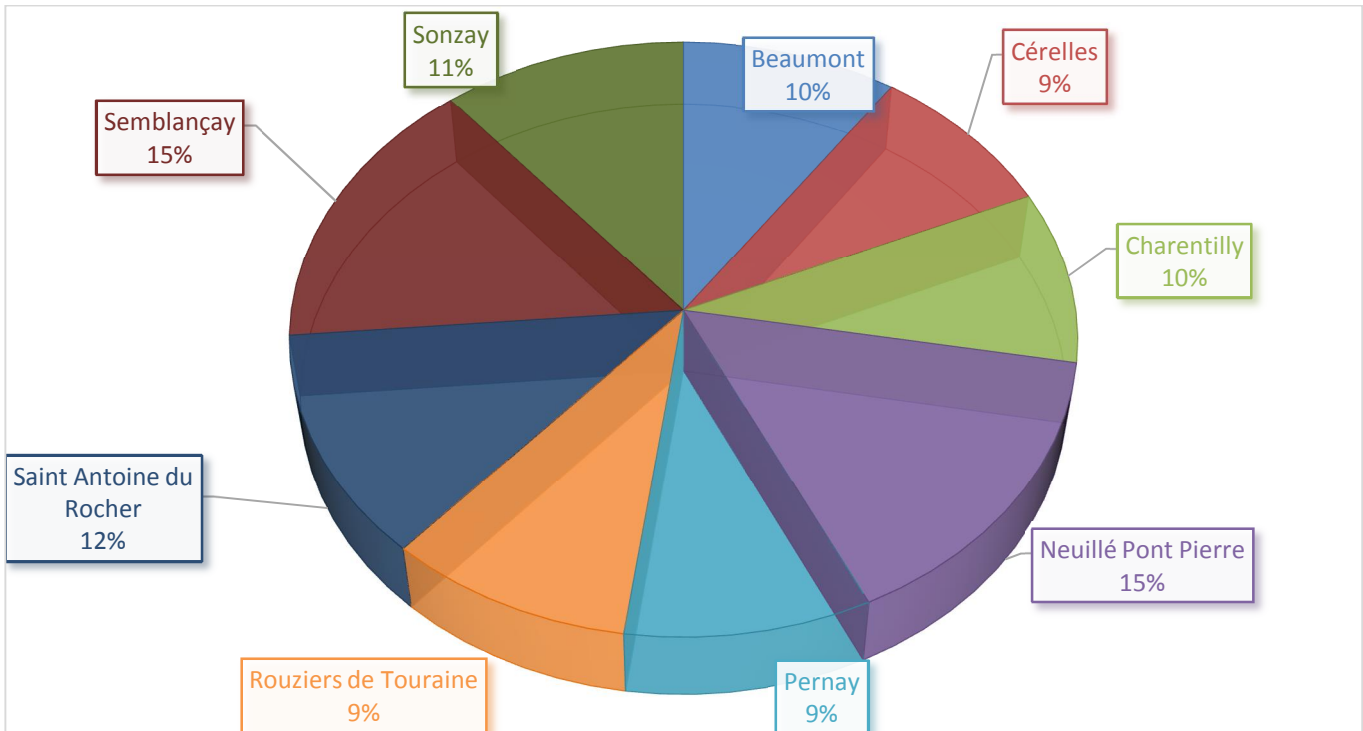
Nombre de redevables et montants(en hors taxes)

Communes	Redevables au 1 ^{er} semestre 2017	Redevables au 2 ^{ème} semestre 2017	Montant au 1 ^{er} semestre 2017	Montant au 2 ^{ème} semestre 2017	
Beaumont	525	539	45 330.91	46 110.31	
Cérelles	473	480	42 808.51	43 447.82	
Charentilly	514	520	45 781.78	46 089.93	
Neuillé Pont Pierre	863	874	76 258.51	77 023.11	
Pernay	535	533	48 988.51	48 638.91	
Rouziers de Touraine	533	538	48 276.86	48 683.03	
Saint Antoine du Rocher	674	683	60 662.81	61 152.18	
Saint Roch	505	510	46 571.99	46 933.48	
Semblançay	838	843	77 413.37	77 368.66	
Sonzay	613	597	54 382.83	53 151.97	TOTAL
TOTAL	6 073	6117	546 476.08	548 599.40	1 095 075,48



Total : 6 095 foyers

Répartition du montant des REOM par commune



Total : 1 095 075,48 € HT

La REOM est la première recette du service. Les recettes issues du tri sélectif (ventes des matériaux et subventions des éco-organismes) constituent la deuxième recette du service.

1.4.2. LES SUBVENTIONS et AUTRES RECETTES

Nature	Montant €
Tours Métropole accès déchetterie	80 048
Ambillou remboursement prestation	128 599
Dépôts déchetterie Pernay	1092
Dépôts déchetterie STAR	639
Citeo	188 751
Ecofolio (papiers)	9 902
Eco mobilier	4 426
Eco DDS	1 985
Total	355 442 €

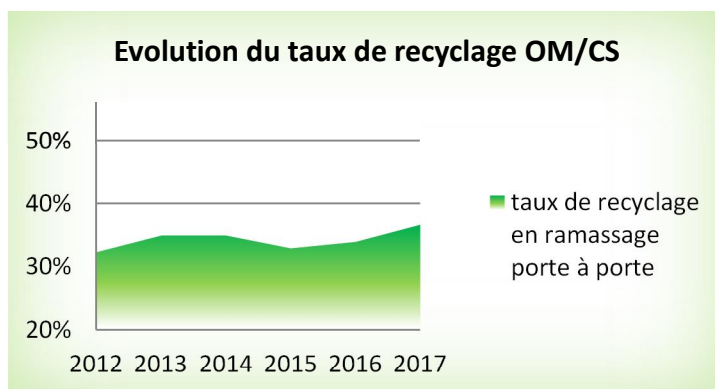
1.4.3. LES REPRISES DES SOCIETES

Recettes provenant de la vente de matériaux en 2017

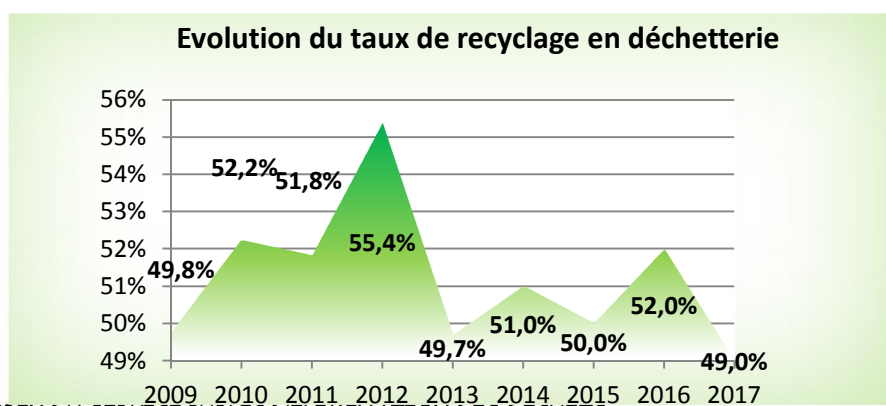
	En euros TTC
Acier	541
Alu	279
Carton et ferraille	18 316
Déchets électriques	9 803
Plastique PET, PVC	5 445
Plastique PEHD	
Verre	21 359
Cartonnettes (EMR)	10 971
Papiers	3 999
Total	70 713 €

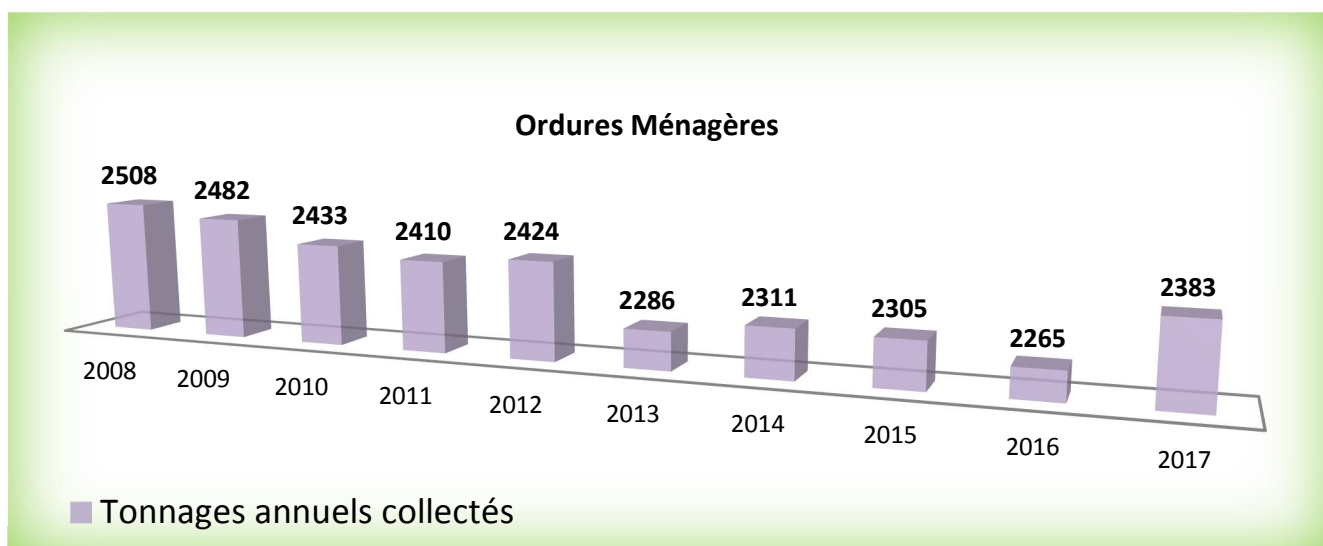
2. EVOLUTION SUR LES DERNIERES ANNEES

2.1. LE RECYCLAGE

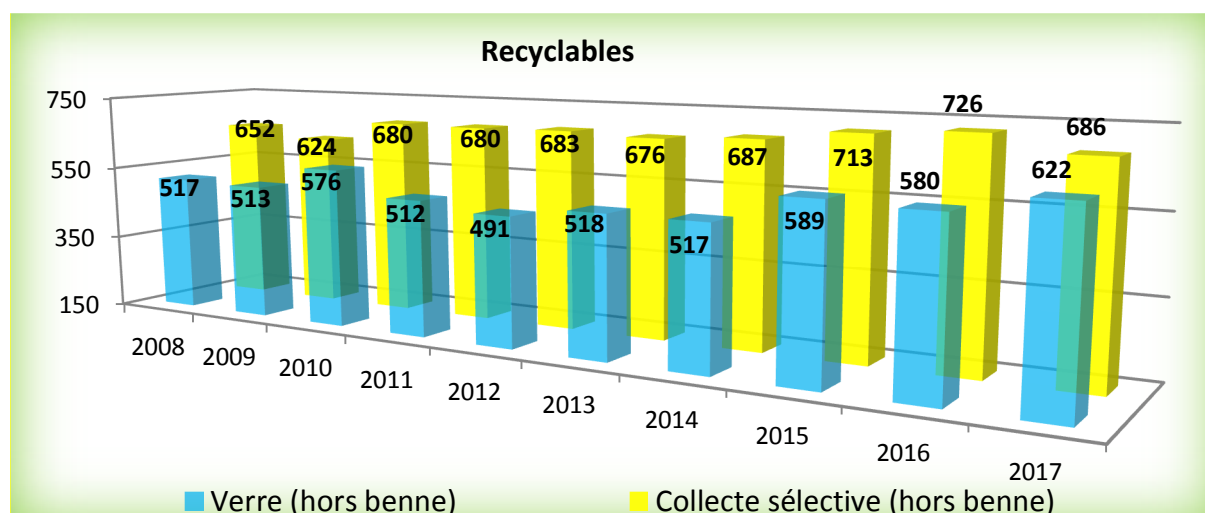


Depuis 4 ans, les ratios stagnent avec une légère augmentation en 2017 principalement dûe à l'augmentation des tonnes de verre expédiées.





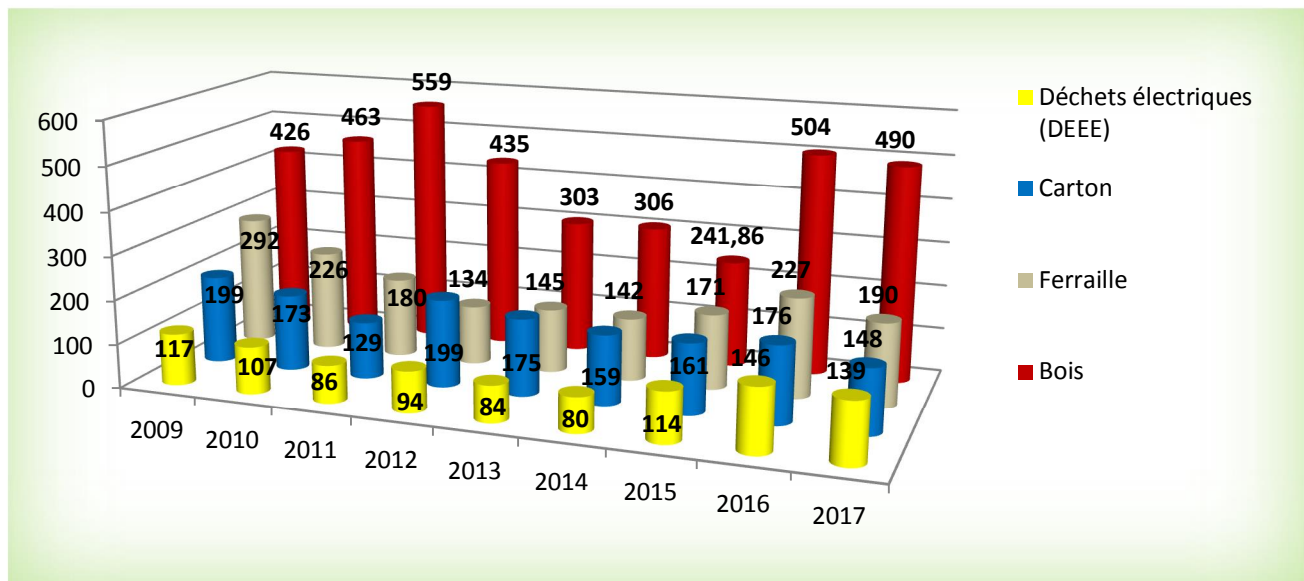
L'année 2017 marque une forte augmentation des OM (+5%) et baisse du tri sélectif hors verre.



2.2. LES TONNAGES COLLECTES EN DECHETTERIE

Hormis en 2015 qui a connu les travaux d'agrandissement de la déchetterie, les tonnages déchets verts et gravats sont en constante augmentation. Le fonctionnement du centre tri tout a facilité les dépôts de la plupart des déchets d'où une forte augmentation des gisements concernés. Pour les végétaux, la meilleure connaissance de l'interdiction du brûlage explique aussi cette croissance.

Les autres tonnages restent stables :



3. AUTRES ACTIONS

3.1. ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

Document de communication

En 2017, il a été joint lors des deux envois de la REOM :

- Le tri gagnant résumant toutes les informations de la gestion des déchets
- Le bulletin environnement n°2



Sensibilisation à l'environnement

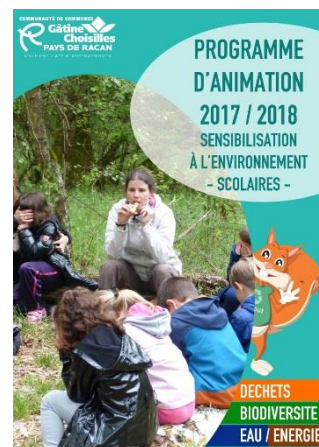
La Communauté de communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan est compétente en matière de déchets depuis 2000. Certaines opérations de sensibilisation très ponctuelles ont pu être réalisées depuis ces années notamment par le biais de Touraine Propre et des animations sur le gaspillage alimentaire.

Afin d'amplifier sa politique environnementale et également dans le cadre de son Agenda 21, la Communauté de Communes a dédié du temps de travail à un agent pour coordonner diverses actions de sensibilisation :

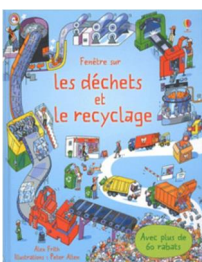
- **Tout au long de l'année** en milieu scolaire par le biais d'un programme d'animations diverses : gaspillage alimentaire avec le prêt de la balance appartenant à Touraine propre, compostage, tri des déchets. Certaines interventions sont réalisées par le biais de structures associatives et d'autres en interne. Ce programme a permis de créer un réseau avec les enseignants dans la perspective de les accompagner et/ou proposer d'autres projets pédagogiques. Pour un premier envoi de ce catalogue d'animation, les demandes sont importantes, preuve d'une attente des écoles en la matière.



Animation scolaire



- Mise à disposition **d'outils pédagogiques**: pour préparer ou compléter les animations proposées en milieu scolaire.



- **En transversalité d'autres services** et structures (explication du tri, participation au projet environnement des servicesí .)

«Arbre à faïence » : structure musicale à base de récupération de carreaux de faïence



-**Par des temps forts tout au long de l'année**

→ SERD 2017: village des réparateurs : présence de professionnels de la réparation sur un marché. Prolongement : mise en relation des professionnels et de l'ensemble des communes du territoire pour pérenniser l'action. L'action sera renouvelée et amplifiée en 2018 avec une sensibilisation accentuée pour les scolaires et des animations grand public.



→ La fête de l'environnement à l'espace naturel des Rouchoux à Semblançay (stand et animation divers sur l'environnement dont les déchets). 170 personnes se sont rendues à la première édition du 8 juillet 2017.



La richesse et l'intérêt de cette démarche de sensibilisation ont été récompensés par un trophée des déchets (catégorie : collectivité) du syndicat « Touraine Propre ».

3.2. OPERATIONS COMPOSTEURS

Débutée en 2001, cette opération connaît un franc succès.

L'opération de distribution des bacs à ordures ménagères menée en 2013 a permis d'augmenter fortement le nombre de composteurs individuels distribués de 150 % par rapport à 2012. En 2017, 80 composteurs ont été distribués contre seulement 44 en 2016.



Cette action permet aux citoyens de Gâtine et Choisilles Pays de Racan, sous réserve du versement d'un dépôt de garantie de 15€ ou 30€, d'obtenir un composteur de respectivement 320 l ou 800 l. Ces composteurs sont à retirer au siège de la Communauté de Communes.

Le compostage est la transformation de déchets organiques (composés à 90% d'eau) en un produit très fertile appelé compost ou humus.

C'est **naturel, écologique, économique** et **très simple** !

A la cuisine, je peux composter les épluchures de fruits et légumes, le marc de café et son filtre, le thé, les restes de repas, le pain, les essuies tout-à-lait

Dans le jardin, je peux composter les tontes de pelouses, la taille des haies (de préférence après broyage), les feuilles, les fleurs fanées, les pieds de légumes, les mauvaises herbes

Un compost mûr est homogène, sombre, odorant (humus forestier), grumeleux, fin et friable. Il est bénéfique pour le sol et les plantes, apportant des éléments nutritifs et renforçant la vie biologique dans le sol !

On considère qu'environ **30% du contenu de la poubelle peut être composté, soit environ 100 kg / habitant / an.**

Composter permet donc de réduire le volume d'ordures ménagères non recyclables, et le coût de leur traitement pour la Communauté de Communes tout en limitant les problèmes d'odeurs issues des ordures ménagères.

En plus d'un composteur, les citoyens reçoivent un bio sceau, pour transporter leurs déchets au composteur, et un guide du compostage.

Au total, 1 312 foyers sont aujourd'hui équipés d'un composteur individuel

3.3. PARTENARIAT ECO-SYSTEMES

Depuis 2008, la Communauté de Communes a engagé un partenariat avec la société Eco-Systèmes.

Il concerne le ramassage en points de collecte (déchetteries) et le traitement spécifique des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).

Concernant l'année 2017, voici quelques chiffres sur la collecte:

Quantité collectée (en tonnes) par catégorie :			
Gros Electroménager Hors Froid	Gros Electroménager Froid	Ecrans	Petits Appareils en Mélange
38,9	28,8	28,4	42,9

Sur 1 an, la collecte de ces appareils représente 139 T. Il est à noter que ces déchets sont souvent sujets aux vols en déchetterie malgré des marquages effectués. Le marquage a pour but de prévenir l'exutoire qui rachète ces déchets, que l'appareil provient d'une déchetterie et qu'il ne doit de fait pas être racheté.

3.4. PARTENARIAT RECYLUM

Concernant les tubes et lampes, la Communauté de Commune a lancé un partenariat avec la société Recylum, qui a la charge de collecter et recycler les sources lumineuses usagées (lampes, tubes etc...).

Pour cela des cartons de collecte sont disponibles dans les deux centres triotout communautaires.

	Kg Néons	Kg Lampes	Total
Pernay	194	121	315
Saint-Antoine-du-Rocher	265	144	409
			724

Pour l'année 2017, cela représente 724 kg recyclés à plus de 93% dans la fabrication de produits neufs (nouveaux tubes fluos, laine de verre, vélo...).

3.5. PARTENARIAT ECO-TLC

La Communauté de Communes a, depuis plusieurs années déjà, mis en place un partenariat pour la collecte des textiles, linges de maison et chaussures usagés (TLC) via plusieurs bornes de dépôt.

En 2017, ce sont 52,5 tonnes de TLC, tonnage légèrement supérieur à 2016. Le Relais qui, grâce à l'emploi de personnes en réinsertion revalorise 90 % des tonnages collectés, que ce soit pour du réemploi (55%), du recyclage en chiffonnage industriel ou en isolant Métisse® (35%) ou de la valorisation énergétique (10%).

4. ET POUR LE FUTUR ?

4.1. LOI NOTRe du 7/08/2015

Chaque Région doit désormais établir un plan régional de prévention et de gestion des déchets :

ÉDéchets non dangereux, déchets dangereux, déchets du BTP

ÉÉtabli par les Conseils régionaux

ÉDélai de 18 mois à compter du 07/08/15

ÉDécret d'application actuellement en préparation

4.2. LOI 2015-992 du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Titre IV Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage.

«La politique nationale de prévention et de gestion des déchets est un levier essentiel de la transition vers une économie circulaire.»

Objectifs

É Réduction de 10% des quantités de déchets ménagers produits par habitant en 2020/2010

É Réduction de la quantité de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite en 2020/2010

É Développement du réemploi et augmentation de la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation (DEEE, textiles, éléments d'aménagement)

É Augmentation de la valorisation organique des déchets non dangereux non inertes pour atteindre 55% en 2020 et 65% en 2025

É 70% de valorisation des déchets du BTP

É Réduction de 30% des déchets non dangereux non inertes enfouis en 2020/2010 et 50% en 2025/2010

É Réduction de 50% des produits non recyclables mis sur le marché avant 2020

Impact sur les services de gestion des déchets

É Généralisation du tri à la source des déchets organiques en 2025 par compostage de proximité ou collecte séparée

É Développement de la tarification incitative pour 15 millions d'hab. en 2020 et 25 millions d'hab. en 2025

É Généralisation de l'élargissement des consignes de tri plastique pour 2022

É La réglementation liée aux gros producteurs de biodéchets est étendue à tous les professionnels qui produisent des déchets composés majoritairement de biodéchets

É Harmonisation nationale des consignes de tri pour 2025

É Extension au 1^{er} janvier 2020 de la filière de Responsabilité Élargie aux Producteurs (REP) textile aux tissus de la maison à l'exception de ceux d'aménagement

É Obligation de comptabilité analytique pour les services publics de prévention et de gestion des déchets

Impact sur les administrations publiques

É Réduction de 30% de leur consommation de papier d'ici 2020 en mettant en place un plan de prévention.

É Au 1^{er} janvier 2017, 25% des produits papetiers, articles de papeterie à base de fibres et imprimés achetés doivent être fabriqués à partir de papier recyclé. Le reste doit être issu de forêts gérées durablement.

É Au 1^{er} janvier 2020, ce taux passe à 40%

É Au 1^{er} janvier 2020, 70% des matières et déchets produits sur les chantiers sont réemployés ou orientés vers le recyclage ou autre valorisation matière

É Au 1^{er} janvier 2017, justification annuelle obligatoire des maîtres d'ouvrages publics l'utilisation de matériaux réutilisés dans leurs chantiers :

ó 50% des matériaux constructions routières

ó 10% des matériaux de couche de surface

ó 20% des matériaux de couches d'assise

Ces taux passent respectivement au 1^{er} janvier 2020 à 60%, 20% et 30%.

Impact pour les professionnels

ÉLutte contre l'obsolescence programmée par l'information des consommateurs

ÉInterdiction au 1^{er} janvier 2020 des gobelets, verres et assiettes jetables en plastique

ÉInterdiction au 1^{er} janvier 2016 des sacs de caisse en plastique à usage unique sauf sacs compostables

ÉInterdiction au 1^{er} janvier 2017 de tous sacs en plastique à usage unique sauf sacs compostables

ÉInterdiction des plastiques oxo-fragmentables

ÉInterdiction au 1^{er} janvier 2017 des emballages plastiques pour les journaux magazines envoyés

ÉObligation pour les garagistes de proposer, pour certaines pièces, des pièces provenant de l'économie circulaire

ÉJustification obligatoire de toute valorisation matière de déchets pour l'aménagement, réhabilitation ou construction

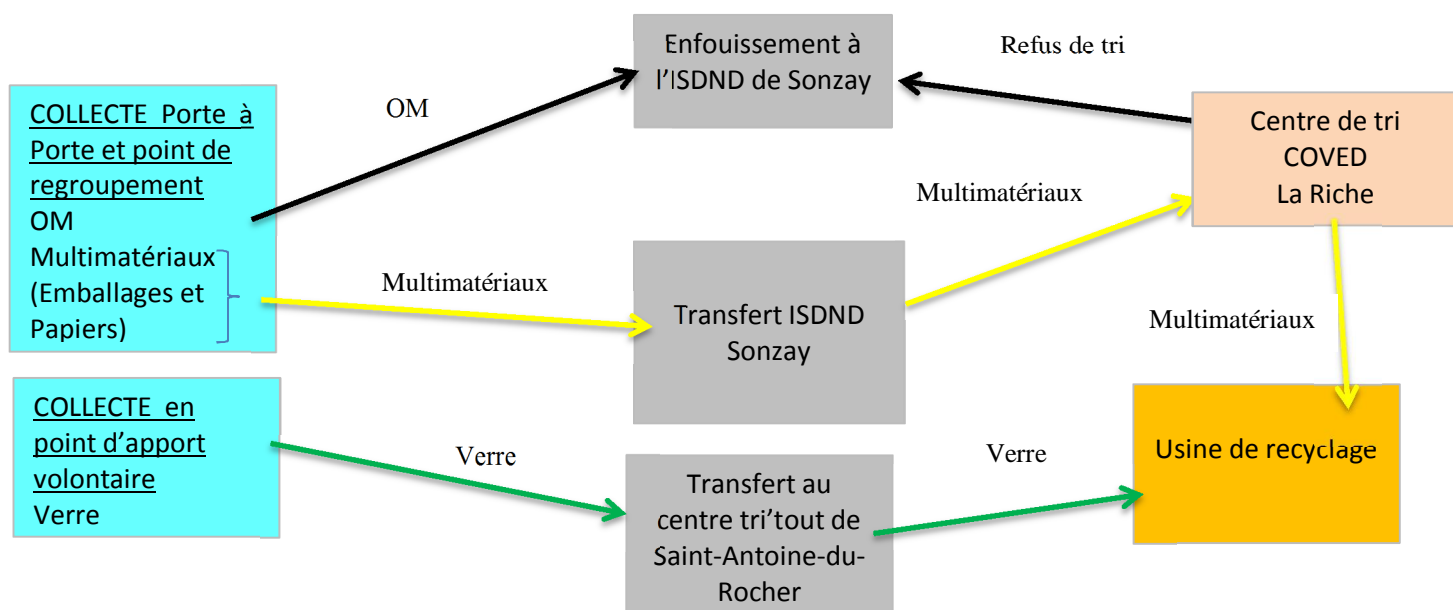
É Au 1^{er} janvier 2017, reprise par les distributeurs des déchets issus des matériaux, produits et équipements de construction des professionnels

Divers

É Mise en œuvre d'un cadre réglementaire lié au CSR.

É En 2016, présentation d'un rapport au Gouvernement sur la réversibilité des centres de stockage

Annexe 1 : Organisation de la gestion des déchets



Annexe 2 : Lexique

C.C.G.C. :

Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles Pays de Racan

Centre de tri

Les déchets préalablement triés en les mettant dans des poubelles différentes partent ensuite dans des centres où ils sont de nouveau triés par catégorie : plastique, verre, carton, métaux, etc... Ils sont ensuite transportés dans des usines pour être recyclés et ceux qui ne peuvent être recyclés, comme les bouteilles ayant contenu des produits toxiques, sont alors incinérés.

Collecte sélective

Récupération des déchets triés par catégorie dans les poubelles de couleur différente pour ensuite de nouveau les trier dans un centre de tri.

D.A.S.R.I.

Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux

Déchetterie/Déchèterie

Endroit clos et gardé où l'on peut déposer, dans des conteneurs, les " objets encombrants " : un matelas, une télévision mais aussi des objets recyclables comme les piles, les batteries

D.E.E.E.

Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (ex : réfrigérateur, télévision, ordinateur) .

Déchets Verts

Déchets de jardinage : herbe, branches

D.M.S./D.D.S.

Déchets Ménagers Spéciaux / Déchets Diffus Spécifiques

- Déchets nocifs et dangereux des industries ou ménages tels que les solvants, vernis, colles, aérosols qui ne peuvent pas être incinérés ou enfouis avec le reste des Ordures Ménagères, mais doivent être **traités dans des centres spécifiquement agréés**.

ISDND

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux, anciennement appelé C.S.D.U..

→C.S.D.U.

Centre de Stockage des Déchets Ultimes.

→Déchets Ultimes

Déchets qui ne peuvent plus être valorisés dans les conditions techniques et économiques du moment.

→Valorisation des déchets

Processus de transformation des déchets (incinération avec récupération d'énergie, recyclage pour la création de nouveaux objets, compostage)

J.R.M.

Journaux, Revues, Magazines, soit l'ensemble des déchets papiers recyclables.

R.E.O.M.

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

R.I.

Redevance Incitative à la réduction des déchets.

T.G.A.P.

Taxe Générale sur les Activités Polluantes, payée notamment pour chaque tonne d'ordures ménagères enfouie.